



**HAL**  
open science

## Licence Sciences sanitaires et sociales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences sanitaires et sociales. 2017, Aix-Marseille université - AMU. hceres-02027165

**HAL Id: hceres-02027165**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027165>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Licence Sciences sanitaires et sociales

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences et technologies

Établissement déposant : Aix-Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence *Sciences sanitaires et sociales* (SSS) est une formation pluridisciplinaire, proposée en formation initiale et en formation continue. Elle repose sur un socle de connaissances en physiopathologie, en santé, en droit et en sciences humaines et sociales. Celles-ci permettent la compréhension et l'analyse des grands problèmes de santé publique, la maîtrise du fonctionnement des organismes sanitaires et sociaux ainsi que des notions de droit, facilitant la construction d'un raisonnement juridique adapté au secteur sanitaire et social. Cette formation doit permettre aux étudiants de savoir mobiliser les savoirs fondamentaux des disciplines de référence dans le domaine considéré.

La licence SSS ne constitue pas en soi un diplôme professionnalisant. Il s'agit d'une licence générale dont les débouchés concernent essentiellement des poursuites d'études en master (en particulier des masters *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF), de *Santé publique* ou de *Management des organisations sanitaires et sociales*).

La licence SSS ne devient pluridisciplinaire qu'à partir de la troisième année de licence (L3), avec des Unités d'Enseignement (UEs) disciplinaires et une UE de méthodologie. Les deux premières années de licence sont entièrement mutualisées avec la licence *Sciences de la vie* (SV), parcours *Physiologie et neurosciences*. Les enseignements sont dispensés sur le campus de Marseille Luminy.

## Analyse

### Objectifs

La licence *Sciences sanitaires et sociales* (SSS) de l'AMU constitue l'une des rares formations proposées avec cet intitulé au niveau national (huit en tout). Il s'agit d'une formation pluridisciplinaire (offerte en formation initiale et en formation continue), qui repose sur un socle de connaissances (sciences médicales et biologiques, droit, santé publique, sciences humaines et sociales), favorisant l'appréhension et la compréhension des grands problèmes de santé publique, la maîtrise et le fonctionnement des organisations sanitaires et sociales et l'apprentissage des outils permettant de prendre en charge les publics concernés (gestion de projet).

Les débouchés de la licence sont pour une large part la poursuite en master (masters de *Santé publique*, MEEF en *Sciences biotechnologiques*, *action gériatrique* et *Ingénierie sociale, gestion des établissements sanitaires et sociaux*) et conduisent également à préparer des concours.

Le dossier ne précise ni lesquels, ni les éventuelles Unités d'Enseignement (UEs) permettant de les préparer.

La pluridisciplinarité, point fort de la formation, n'existe cependant qu'en troisième année de licence (L3). Cela constitue une gêne importante pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux et limite le recrutement des étudiants

<b>Organisation</b>
<p>Jusqu'à la rentrée 2016, la licence SSS tenait à une seule troisième année de licence (L3) dite « suspendue ». Désormais elle comprend certes trois années mais durant les deux premières années, le programme est entièrement mutualisé avec la licence <i>Sciences de la vie</i> (SV), parcours <i>Physiologie et neurosciences</i>. Ce n'est donc qu'à partir de la L3 que les étudiants s'ouvrent réellement aux sciences sanitaires et sociales. Cette troisième année de licence s'organise en deux semestres de cinq UE de six European credits transfer system (ECTS) chacune, avec pour chaque semestre une UE de sciences biologiques et médicales, une UE de santé publique, une UE de droit et une UE de sciences humaines et sociales. Des UE de méthodologie viennent compléter la formation pluridisciplinaire pour un volume horaire global de 532 heures. Ces dernières, comprenant des cours de remise à niveau en biologie, de l'anglais, de la communication, de la recherche documentaire et le projet professionnel, présentent un caractère hétérogène. Cela peut nuire à la lisibilité de la maquette. Par ailleurs, les connaissances à acquérir dans le cadre de ces différentes UE (en particulier les UE disciplinaires) ne sont pas clairement exposées.</p> <p>La réorganisation de la formation, qui est programmée, est indispensable : les enseignements qui caractérisent les sciences sanitaires et sociales doivent être mis en place de façon progressive dès la première année de licence (L1). Il y a, à défaut, un déséquilibre entre les disciplines qui nuit à l'apprentissage, ne prépare pas à l'entrée dans les masters du domaine ni à une insertion professionnelle directe, et impacte le recrutement des étudiants (adossement à la licence SV pour les deux premières années sans recruter pour autant en troisième année de licence (L3) des étudiants venant de filières scientifiques).</p>
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
<p>La mention de licence SSS est la seule proposée sur la région, ce qui explique en partie son attractivité à l'échelle régionale voire nationale. L'environnement socio-économique et institutionnel est peu abordé dans le dossier (sous réserve de la participation des étudiants aux journées d'études de l'Union Régionale des Associations Familiales - URAF - qui est de nature à faciliter leur immersion dans le monde professionnel du secteur sanitaire et social). Il n'est pas fait état de lien avec des entreprises ou de structures intervenant dans le champ sanitaire et social. Cette situation s'explique par le caractère généraliste de la formation et l'absence de stage.</p> <p>La licence s'appuie uniquement sur des laboratoires de sciences (biologie et santé publique), mais les éléments présentés ne permettent d'évaluer ni l'importance ni la pertinence des liens.</p>
<b>Equipe pédagogique</b>
<p>L'équipe pédagogique de la troisième année de licence (L3) comprend six enseignants-chercheurs relevant de plusieurs disciplines (mais uniquement sous le statut d'hospitalo-universitaires et aucun Professeur d'université). Eu égard à la pluridisciplinarité de la formation, l'équipe pourrait encore s'ouvrir à d'autres horizons (en particulier la sociologie). Elle comprend également des professionnels (cinq au total pour un volume horaire de 156 heures travaux dirigés (TD) sur 532 heures). Ils interviennent dans leur champ de compétences respectives. Les responsables de la formation pourraient se rapprocher d'autres UFR ou filières de sciences humaines et sociales pour diversifier encore l'équipe des intervenants. La responsabilité de la mention est portée par un Maître de Conférences (MCF) de physiologie. Le pilotage de la formation paraît efficace et l'équipe soudée. Les rôles et responsabilités des différents membres de l'équipe sont bien décrits.</p>
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>
<p>Depuis 2011/2012, la licence comprend un effectif d'environ 50 étudiants (et jusqu'à 76 inscrits en 2015/2016). On ne connaît pas le taux de pression à l'entrée de la troisième année de licence (L3) et si le recrutement est sélectif. Pour l'essentiel, les candidats ne sont pas issus de l'AMU et proviennent de formations diverses : Brevet de technicien supérieur (BTS) et Diplôme universitaire de technologie (DUT) en diététique, économie sociale et familiale, services et prestations des secteurs sanitaires et sociaux ; Diplômé d'état d'infirmiers et d'éducateurs spécialisés. Le taux de réussite est de 90 %. Ce résultat doit être pondéré par le nombre relativement important d'abandons. Il serait pertinent d'en identifier les raisons : la formation initiale des candidats (hors filières des sciences dures) peut-elle en être la cause ?</p> <p>L'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) produit des données chiffrées sur les poursuites d'études en master des seuls étudiants restant à l'AMU (sauf pour l'année 2012/2013 où l'on dispose de données plus globales). Un peu plus de 50 % des étudiants sont ainsi concernés par la poursuite d'études. Ces données lacunaires ne permettent pas d'évaluer de façon précise le devenir des étudiants. Un travail coordonné entre l'OVE et l'équipe pédagogique pourrait compenser ce manque d'information.</p>
<b>Place de la recherche</b>
<p>La licence SSS est pilotée par des MCF rattachés à des laboratoires de sciences de l'AMU (Institut neurosciences de la Timone, Institut de sciences moléculaires de Marseille, laboratoire de la santé publique de la Timone). Ces mêmes enseignants-chercheurs assurent l'essentiel des cours. Pour autant le lien entre les enseignements dispensés et la</p>

<p>recherche n'apparaît pas clairement (mise en place de stage, de travaux pratiques pour préparer à l'entrée dans les masters ?).</p> <p>La pluridisciplinarité de la licence justifierait de se rapprocher d'autres laboratoires de sciences humaines et sociales travaillant sur la santé et le social.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>L'UE projet professionnel constitue une opportunité pour réfléchir sur les métiers et les compétences attendues pour devenir un professionnel des sciences sanitaires et sociales, comme la connaissance des réseaux de santé publique ou la découverte du monde socio-sanitaire. Ce projet constitue une opportunité pour travailler sur l'apprentissage du travail en équipe et l'autonomie ou encore pour acquérir les méthodes de la conduite en projet. Ces éléments sont essentiels pour poursuivre en année de master. On peut ici regretter que peu de place soit faite à la formation à et par la recherche. La participation aux journées de L'Union régionale des associations familiales (URAF) de la région PACA s'inscrit dans une démarche de professionnalisation qui pourrait être explicitée.</p> <p>Il n'existe pas de fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) dûment remplie.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>L'accomplissement d'un stage n'est pas prévu dans le cursus. Il peut être effectué de la propre initiative de l'étudiant, l'organisation des études le permettant. Mais il n'existe pas de cellule d'accompagnement, contrairement à d'autres filières, et il n'est pas prévu de valorisation. On ne sait rien des stages effectués hors cursus : quels sont les lieux et les terrains ? Quel est leur nombre ? Quelles sont les missions confiées aux stagiaires ? Les professionnels intervenant dans la formation favorisent-ils l'octroi de stages ? Ces éléments sont pourtant précieux à rassembler dans la perspective de rendre obligatoire le stage en troisième année de licence (L3).</p> <p>Le projet personnel professionnel constitue en revanche un élément fort de la formation ; il donne lieu à une évaluation écrite et orale. La mise en place d'un stage obligatoire, compte tenu des effectifs, pourrait être envisagé ; il permettrait aux étudiants de découvrir le secteur sanitaire et social et pourrait ainsi compléter le projet professionnel personnel.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>Malgré l'existence de partenariats conventionnés au sein de l'AMU avec des universités européennes, il existe peu de mobilité internationale au sein de la formation (du fait de l'existence d'une seule L3 consacrée aux <i>Sciences sanitaires et sociales</i> ?). Via l'application campus France, la formation accueille quelques étudiants étrangers (deux au plus par année finalisent leur inscription). Dans le cadre d'un partenariat avec l'université finlandaise de Jyväskylä, des étudiants volontaires de la troisième année de licence (L3) sont amenés depuis la rentrée 2015/2016 à échanger par vidéoconférence avec leurs condisciples, sur les aspects concrets de la vie étudiante. Les étudiants bénéficient par ailleurs de 40 heures de travaux dirigés (TD) d'anglais en L3 (2 x 20 heures), ce qui constitue un volume horaire satisfaisant.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Les candidatures pour la troisième année de licence (L3) sont gérées par la commission pédagogique de la faculté des sciences. On ne sait rien des modalités de la sélection et du contenu du dossier de candidature. Les candidats ne sont pour l'essentiel pas issus de filières de sciences dures et ne disposent donc pas des mêmes acquis pour aborder les enseignements de sciences proposés. Il est proposé aux étudiants dans le cadre de l'UE de méthodologie un cours de mise à niveau en sciences (20 heures). On peut douter que cette mise à niveau soit suffisante pour suivre les cours de sciences biologiques et médicales. Le dossier fait état de la passerelle entre la première année commune aux études de santé (PACES) et les licences de <i>Sciences</i> mais on ignore quelle réalité cela recouvre.</p> <p>Le dispositif d'aide à la réussite en première année de licence (L1) est commun à la faculté de sciences de l'AMU (TD, tutorat, modules de remédiation). Il ne concerne ni la deuxième ni la troisième année de licence (L2 L3).</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>La licence SSS est ouverte à la formation initiale et à la formation continue. L'essentiel des cours se fait en présentiel, avec un poids très important des cours magistraux. Les modalités d'enseignement sont toutefois peu décrites.</p> <p>La formation adopte les dispositifs communs mis en place par la faculté des sciences pour la prise en charge des sportifs de haut niveau et des étudiants handicapés. Les demandes de Validation des acquis de l'expérience (VAE) sont prises en compte par la formation. Il n'est pas fourni de données chiffrées sur ces dispositifs particuliers.</p> <p>L'apprentissage de l'anglais donne lieu à une mise en pratique intéressante (échange via <i>skype</i> avec des étudiants finlandais) ; mais le dossier ne dit pas si cela donne lieu à des certifications.</p> <p>Les étudiants de la licence SSS utilisent l'Environnement numérique de travail (ENT) de l'AMU dit AMETICE (Aix-Marseille Enseignement avec les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement). Il s'agit d'une plateforme permettant notamment de télécharger des cours et des questionnaires à choix multiples (QCM) d'autoévaluation. La question de la certification C2I n'est pas abordée.</p>

Evaluation des étudiants
<p>Le jury est composé de trois Maîtres de conférences (MCF) dont le responsable de la formation (section CNU 66 et 69). Il reflète peu la pluridisciplinarité de la licence et de l'équipe pédagogique.</p> <p>L'évaluation est composée exclusivement de contrôle terminal. Aucune place n'est laissée au contrôle continu, y compris dans les matières fonctionnant sous forme de TD (représentant entre 15 et 20 % des enseignements). La mise en place d'évaluations dans le cadre d'un contrôle continu doit être sérieusement envisagée.</p> <p>Les UE sont acquises par capitalisation et par compensation. Les étudiants peuvent obtenir un bonus sur la moyenne (0, 5 point sur la moyenne générale) en cas de pratique d'un sport, d'approfondissement des connaissances ou encore d'engagement étudiant. Ce « bonus », au regard de l'importance qu'il revêt, pourrait être davantage explicité.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>La formation ne propose pas de portefeuille de compétences. L'annexe descriptive au diplôme est incomplète et n'aborde pas la question des qualifications et des compétences.</p> <p>Les compétences professionnelles attendues à l'issue de la formation sont décrites. Si l'ensemble de ces compétences renvoie effectivement à des savoir-faire et des savoir-être du champ considéré, la compétence professionnelle consistant à connaître les droits et devoirs des salariés et de l'employeur interroge au regard du contenu de la formation et de l'intitulé des enseignements. Il ne semble pas que le droit du travail soit enseigné.</p> <p>Les compétences disciplinaires et/ou pluridisciplinaires visées nécessiteraient, pour un bon apprentissage et une bonne maîtrise, d'être abordées durant la totalité du cycle. Cela suppose que les disciplines composant les sciences sanitaires et sociales soient enseignées en première, deuxième et troisième année de licence (L1, L2 et L3).</p>
Suivi des diplômés
<p>Les données globales sur le suivi des diplômés font défaut. Seule est mentionnée l'enquête pilotée par L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) se bornant aux poursuites d'études des étudiants restant sur l'AMU. Aucune information n'est recherchée et collectée sur le devenir des étudiants quittant l'AMU à l'issue de la licence. L'équipe pédagogique ne propose pas de dispositif alternatif permettant de rassembler de telles informations. Ce travail devrait être mené.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le conseil de perfectionnement, composé de dix membres (trois Maîtres de conférences (MCF), un étudiant, cinq professionnels - dont un enseignant du secondaire - et un enseignant extérieur à la formation, responsable du master <i>Action gérontologique et ingénierie sociale</i>), a été mis en place à la rentrée 2016. Il est prévu une réunion par an. La forte représentation de professionnels du secteur sanitaire et social est à relever. Le rôle de ce conseil est bien décrit. Il doit en particulier évaluer le fonctionnement de la formation.</p> <p>L'autoévaluation est organisée par l'OVE. Le dossier ne dit pas comment les résultats sont utilisés et traités par l'équipe. La formation elle-même ne propose pas de dispositif d'autoévaluation par les étudiants.</p>

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Il existe peu de licence SSS au plan national (8) et la licence SSS de l'AMU constitue l'unique licence de cette mention sur la région.
- La pluridisciplinarité de la licence constitue un atout dans un secteur (le secteur sanitaire et social) offrant de réelles perspectives d'emploi et permet l'articulation entre la licence et différents masters (notamment des masters de *Santé publique* et de *Gestion des organisations sanitaires et sociales*).

### Points faibles :

- La licence, dans son organisation actuelle, ne propose aucune progressivité dans l'apprentissage des savoirs pluridisciplinaires. La troisième année de licence (L3) demeure en réalité « suspendue » et les deux premières

années entièrement mutualisées avec la licence *Sciences de la vie* ne comprennent aucun enseignement spécifique préparant à la L3.

- Les données sur le devenir des étudiants sont insuffisantes.
- Les enseignements dispensés sous forme de travaux dirigés ne sont pas en nombre insuffisant ; le poids des cours magistraux est trop important et on note l'absence de contrôle continu.
- Du fait de l'organisation déséquilibrée de la licence, l'autoévaluation révèle un nombre trop faible d'enseignants chercheurs en sciences humaines et sociales et un jury comprenant uniquement des enseignants en sciences biologiques.
- Le dossier est lacunaire sur l'annexe descriptive au diplôme, le portefeuille de compétences et la fiche RNCP.

#### Avis global et recommandations :

La licence *Sciences sanitaires et sociales* a toute sa place dans le champ *Sciences et technologies*. L'offre de formation doit cependant fortement évoluer. La L1 et la L2 de la licence *Sciences de la vie* ne peuvent pas constituer les deux premières années de la licence SSS. La pluridisciplinarité doit être distillée au cours des deux premières années pour faciliter l'apprentissage et le renforcement des connaissances et des compétences. Cette évolution est également indispensable pour diversifier les recrutements et favoriser les passerelles. Cela suppose de réfléchir à la progressivité des enseignements et de renforcer l'équipe pédagogique. Elle doit par ailleurs développer l'enseignement sous forme de TD et introduire du contrôle continu dans les modalités d'évaluation des étudiants. Enfin, il serait bon de formaliser les informations recueillies sur les compétences et qualifications acquises pour proposer un portefeuille de compétences, une fiche RNCP et une annexe descriptive au diplôme détaillés.



# Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

**Monsieur Jean-Marc GEIB**  
HCERES  
Directeur du Département d'Évaluation des  
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation  
des experts HCERES sur les formations  
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS  
Tél : 04 42 17 27 31  
[nathalie.almeras@univ-amu.fr](mailto:nathalie.almeras@univ-amu.fr)

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

  
**Yvon Berland**



# **Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)**

LICENCE

---

**N° du rapport HCERES :  
419362**

**Intitulé de la formation :  
Sciences Sanitaires et Sociales**

**Avril 2017**

## Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

### Conclusion de l'évaluation

<b>Points faibles</b>	<p><i>1. La licence, dans son organisation actuelle, ne propose aucune progressivité dans l'apprentissage des savoirs pluridisciplinaires. La troisième année de licence (L3) demeure en réalité « suspendue » et les deux premières années entièrement mutualisées avec la licence Sciences de la vie ne comprennent aucun enseignement spécifique préparant à la L3.</i></p> <p>Comme indiqué dans le dossier HCERES, la licence Sciences Sanitaires et Sociales va évoluer à partir de la rentrée 2018. La première année sera intégrée dans un portail commun avec les licences Sciences de la Vie, Sciences de la Vie et de la Terre, et Chimie, mais des enseignements préparant à la mention Sciences Sanitaires et Sociales y seront proposés (notamment des Sciences Humaines et Sociales). Les deuxième et troisième années seront indépendantes de la licence Sciences de la Vie et proposeront des enseignements pluridisciplinaires en physiologie, santé, sciences humaines et sociales, droit et économie-gestion.</p>
	<p><i>2. Les données sur le devenir des étudiants sont insuffisantes.</i></p> <p>Les données sur le devenir des étudiants sont transmises par l'OVE. Les enquêtes sur le devenir des étudiants au sein de l'Université sont relativement simples à obtenir par le suivi des inscriptions administratives. Les enquêtes sur le devenir des étudiants hors AMU ou insérés dans la vie professionnelle sont beaucoup plus complexes car elles nécessitent que les étudiants concernés y répondent, ce qui, souvent, n'est pas le cas. Une des pistes pourrait être la mise en place d'un forum ou d'une association d'anciens étudiants ; mais là encore cela nécessite la coopération des étudiants concernés.</p>
	<p><i>3. Les enseignements dispensés sous forme de travaux dirigés ne sont pas en nombre insuffisant ; le poids des cours magistraux est trop important et on note l'absence de contrôle continu.</i></p> <p>Des épreuves de contrôle continu ont été mises en place cette année en L3 Sciences Sanitaires et Sociales dans les UE de biologie/physiologie, avec un accueil très positif de la part des étudiants. Le contrôle continu sera généralisé à partir de la rentrée 2018 notamment avec l'utilisation d'AMeTICE et de questionnaires d'évaluation notés. Dans le cadre de la future offre de formation basée sur une approche par compétences, la répartition des enseignements en cours magistraux et travaux dirigés sera considérablement modifiée. Beaucoup d'enseignements se feront sous forme de travaux dirigés, de projets tuteurés ou même d'enquêtes de terrain.</p>

<p><b>Points faibles</b></p>	<p>4. <i>Du fait de l'organisation déséquilibrée de la licence, l'autoévaluation révèle un nombre trop faible d'enseignants-chercheurs en sciences humaines et sociales et un jury comprenant uniquement des enseignants en sciences biologiques.</i></p> <p>L'équipe pédagogique impliquée dans la construction de la future offre de formation comprend des enseignants-chercheurs des différentes disciplines enseignées en licence Sciences Sanitaires et Sociales (biologie, santé, droit, sciences humaines et sociales, économie-gestion).</p> <p>Les jurys seront également modifiés et des enseignants des différentes disciplines y participeront.</p> <p>5. <i>Le dossier est lacunaire sur l'annexe descriptive au diplôme, le portefeuille de compétences et la fiche RNCP.</i></p> <p>La Faculté des Sciences construit sa nouvelle offre de formation selon une approche par compétences et, en conséquence, attachera une attention particulière aux modalités de suivi d'acquisition de celles-ci. Un livret de compétences accompagnera donc le diplôme.</p> <p>La licence Sciences Sanitaires et Sociales est actuellement répertoriée à la Commission Nationale de la Certification Professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ sous le code 24429, pour la fiche RNCP commune aux Licences Sciences Sanitaires et Sociales portées par Aix Marseille Université, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Bretagne Sud, Université Lille 2 droit et santé, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université Paris 13, Université de Reims Champagne-Ardenne</li> <li>✓ sous le code 24809 pour la fiche RNCP propre à la Licence Sciences Sanitaires et Sociales portée par Aix Marseille Université.</li> </ul>
<p><b>Avis global et recommandations</b></p>	<p><i>La licence Sciences sanitaires et sociales a toute sa place dans le champ Sciences et technologies. L'offre de formation doit cependant fortement évoluer. La L1 et la L2 de la licence Sciences de la vie ne peuvent pas constituer les deux premières années de la licence SSS. La pluridisciplinarité doit être distillée au cours des deux premières années pour faciliter l'apprentissage et le renforcement des connaissances et des compétences. Cette évolution est également indispensable pour diversifier les recrutements et favoriser les passerelles. Cela suppose de réfléchir à la progressivité des enseignements et de renforcer l'équipe pédagogique. Elle doit par ailleurs développer l'enseignement sous forme de TD et introduire du contrôle continu dans les modalités d'évaluation des étudiants. Enfin, il serait bon de formaliser les informations recueillies sur les compétences et qualifications acquises pour proposer un portefeuille de compétences, une fiche RNCP et une annexe descriptive au diplôme détaillés.</i></p> <p>Dans le cadre de la future offre de formation (2018/2022), la Licence Sciences Sanitaires et Sociales va subir de grandes modifications.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Il est en effet nécessaire dans l'accréditation prochaine de repenser l'équilibre des disciplines sur les trois années de la licence. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La première année sera intégrée dans un portail. Cette première année correspondra en effet à une année d'orientation, une année commune avec la licence Sciences de la Vie, la licence Sciences de la Vie et de la Terre et la licence Chimie. Cette année permettra aux étudiants d'acquérir de solides bases scientifiques leur permettant de s'orienter vers une des mentions du portail.</li> </ul> </li> </ul>

**Avis global et recommandations**

- Les deuxième et troisième années de Licence Sciences Sanitaires et Sociales seront deux années de spécialisation au cours desquelles les étudiants suivront des thèmes ou disciplines du secteur sanitaire et social (comme la biologie « de la petite enfance au grand âge », l'impact de l'environnement sur la santé, la bioéthique, les grands enjeux de santé publique, le management, le droit,.....). Ces enseignements ne seront pas «cloisonnés». Des projets transdisciplinaires seront mis en place afin que les étudiants aient une vue globale des problématiques sanitaires et sociales.
- Des passerelles avec d'autres formations seront facilitées. Nous pourrions ainsi accueillir, dès la L2, des étudiants issus de L1 Psychologie, de L1 Administration Economique et Sociale, de L1 Sociologie, voire de L1 Droit.
- L'apprentissage et le renforcement des connaissances dans le secteur sanitaire et social seront améliorés.
  
- ✓ L'équipe pédagogique, qui prépare actuellement la future maquette, réunit des enseignants-chercheurs de différentes composantes (Sciences, Santé, Droit, Sciences Humaines,...). Les jurys feront intervenir des enseignants des différentes disciplines.
  
- ✓ La future offre de formation sera construite suivant une approche par compétences, en partant des objectifs de formation pour aller vers les contenus disciplinaires et méthodologiques.
  - Les modalités d'enseignement vont ainsi fortement évoluer, avec moins de cours magistraux et plus de travaux dirigés, de travaux pratiques, de projets tuteurés, d'enquêtes de terrain,...
  - Les modalités d'évaluation vont également évoluer avec plus de contrôle continu, de présentations orales (sous forme de posters ou d'exposés), de dossiers documentaires,...
  - Un portefeuille de compétences regroupant les compétences et qualifications acquises sera joint au diplôme ;
  - La fiche RNCP de la Licence devra être modifiée pour correspondre à cette nouvelle offre de formation.